



**Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

ARRÊTÉ

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au
grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres
chargés des affaires sociales au titre de 2016**

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1676 du 29 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 3 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel ouvert au titre de l'année 2016 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixée ainsi qu'il suit :

Mme JEGOUZO Martine

Membre honoraire ;
Présidente

M. BARBANCON Eric	Inspecteur du travail à l'unité départementale du Doubs de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne Franche-Comté ;
M. BONINI Yannick	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de Corse ;
Mme FAIVRE-SALVOCH	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de cohésion sociale ;
Mme POLLIN Lucie	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Hérault ;
M. THIEBAUD Jean	Attaché d'administration hors classe à la délégation aux affaires européennes et internationales.

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme JEGOUZO Martine, la présidence sera assurée par M. Jean Thiebaud.

Article 3

Cet examen est classé dans le groupe II.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, **25 MAI 2016**

Le Chef de bureau du recrutement



Eric MIGEVANT